



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

NOUVELLES DE VOTRE **Fédération**

Un comité **chiens de chasse** dynamique

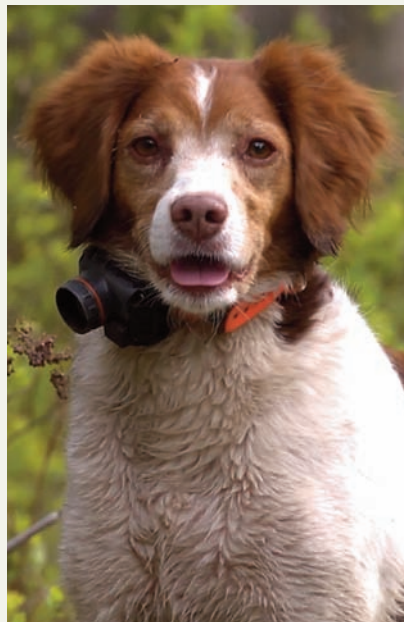
Une trentaine de personnes, représentantes de plusieurs régions du Québec et d'associations dédiées à l'utilisation de chiens à la chasse, se sont réunies le 5 mars dernier aux bureaux de la FédéCP, afin de discuter de dossiers communs, sous l'égide du Comité chiens de chasse.



L'avantage de ce comité piloté par la FédéCP est de permettre aux organismes intéressés par les chiens de chasse de profiter de son expertise et de la force de cette fédération pour faire cheminer certains de leurs dossiers.

Un aspect qui intéresse d'ailleurs les gens de chiens est la promotion de leurs activités. Justement, les participants ont pu assister lors de cette rencontre à la présentation de cinq capsules vidéo sur la promotion des chiens de chasse, qui sont d'ailleurs disponibles sur le site web de la FédéCP (fedecp.com/multimedia). Ces capsules, qui présentent les caractéristiques et particularités des cinq types de chiens de chasse utilisés au Québec, viendront également bonifier les formations qui touchent la chasse et qui s'inscrivent dans le Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF).

Les participants ont aussi pu faire le point sur le dossier du meilleur partage des territoires fauniques entre les chasseurs de petits gibiers avec chiens et les trappeurs dans les réserves fauniques gérées par la Sépaq. Les piégeurs utilisent présentement la presque totalité de ces territoires, en vertu d'ententes avec le MFFP. Des pourparlers se tiennent présentement avec la Fédération des trappeurs ges-



tionnaires du Québec et tout est encore en mode exploratoire.

Pour ceux qui s'intéressent à la recherche de gibiers avec des chiens de sang, on a appris lors de la rencontre que les autorités du MFFP refusent d'accorder à l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec des modifications réglementaires qui leur permettraient de travailler plus librement. L'ACCSQ

souhaite notamment qu'il leur soit permis d'utiliser une arme blanche pour abattre un animal blessé et retrouvé par un chien. Le comité a toutefois décidé de ne pas lâcher le morceau et de continuer ses revendications.

Finalement, les membres ont discuté de l'avis d'interdiction de pratiquer des interventions chirurgicales esthétiques sur les animaux que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) a récemment publié à l'intention de tous ses membres. Pour les propriétaires de certains types de chiens de chasse, la coupe de la queue, une des interventions visées par cette interdiction, est essentielle au bien-être de leur animal, puisqu'elle leur évite de se blesser, parfois gravement, au cours des excursions de chasse. Le Comité, supporté par la FédéCP, souhaite rencontrer l'OMVQ pour le sensibiliser à cette situation.

Les participants se sont donné rendez-vous l'année prochaine pour leur prochaine rencontre. Les associations intéressées à participer à la rencontre du Comité chiens de chasse de la FédéCP et à faire avancer la cause des chiens à la chasse sont invitées à devenir membre.

Informez-vous sur fedecp.com

La pêche avec poisson appâts en péril

Au cours des dernières années, la FédéCP a soutenu les décisions du gouvernement concernant la gestion des poisson appâts, parfaitement consciente que des conséquences peuvent survenir après une mauvaise utilisation de ces derniers, dont la propagation d'espèces aquatiques envahissantes ou la transmission de maladies. Mais il faut rester attentif au fait que les poisson appâts sont utilisés par des milliers de pêcheurs qui constatent leur potentiel supérieur à celui des leurres artificiels pour certaines espèces, ou qui les préfèrent pour des raisons écologiques.

Pour la Fédération, le contrôle des poisson appâts importés et l'interdiction d'utiliser des poisson appâts vivants en été telle qu'appliquée depuis 2013 dans la plupart des secteurs sont bien suffisants pour atteindre les objectifs de conservation souhaités par le gouvernement.

En conséquence, l'intention du MFFP d'interdire les poisson appâts morts même l'été, à partir de 2017, apparaît inutile. Une telle décision provoquera la désaffection de milliers de pêcheurs dont les techniques reposent sur ces appâts naturels. Par ailleurs, de nombreux pêcheurs commerciaux de poisson appâts vivent de cette activité et permettent d'alimenter le marché avec des prises sélectionnées. Est-ce qu'on peut se permettre de perdre l'économie qui est reliée directement à la vente de poisson appâts au Québec? Leur disparition risquerait de laisser la place aux pêcheurs illicites, peu scrupuleux des espèces qu'ils vendent.

Pour la FédéCP, interdire l'utilisation de poisson appâts morts dans la voie fluviale, ainsi que dans les autres zones est un non-sens. Les dernières réglementations sur les poisson appâts concernant leur importation et leur utilisation lorsque vivants avaient peut-être leur raison d'être. Mais il serait bien inutile d'aller au-delà.

La FédéCP est convaincue que la sensibilisation et l'éducation des utilisateurs aux phénomènes des espèces envahissantes et de la transmission de maladies sont beaucoup plus efficaces pour éviter les problèmes qui pourraient être causés

par les appâts naturels. La FédéCP espère donc que le ministre proposera bientôt un moratoire qui évitera l'arrivée de nouvelles réglementations inutiles et des pertes économiques importantes pour certaines régions.

Commission parlementaire sur le projet de loi sur l'immatriculation des armes à feu La FédéCP représente les chasseurs



Le 7 avril dernier, la FédéCP a été entendue devant la Commission des institutions au sujet du projet de loi n°64 : Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

Depuis l'annonce du projet de loi, en décembre dernier, la FédéCP a multiplié les actions afin de faire connaître son opposition à la création d'un registre québécois des armes à feu sans restriction. La Fédération espère que le gouvernement suivra la voie du bon sens et de la volonté citoyenne et s'opposera à son tour à ce projet de loi déraisonnable dont le prix est démesuré, et ce, en pleine période de morosité économique, alors que plusieurs secteurs subissent des coupures budgétaires qui les handicapent.

Il est toujours temps de rendre personnellement visite au député de votre circonscription afin de lui faire part de votre opposition à ce pro-

jet de loi et lui demander de faire pression pour qu'un votre libre soit tenu à l'Assemblée nationale. Nous vous suggérons aussi d'inviter tous les membres de votre entourage à faire de même.

Comme les députés ont le devoir de représenter la volonté de leurs électeurs, la FédéCP insiste sur le fait qu'il s'agit de la meilleure manière de faire entendre et comprendre notre position et nos arguments contre l'enregistrement des armes à feu sans restriction. À cet effet, un communiqué résumant l'essentiel de notre argumentaire ainsi que notre mémoire sont à votre disposition sur notre site internet. N'hésitez pas à vous y référer.

Pour la FédéCP, il est clair que notre province n'a pas les moyens financiers pour nous investir dans un projet injustifié qui ne promet rien d'autre qu'une illusion de sécurité.

LE COURS EST OBLIGATOIRE POUR CHASSER LE DINDON SAUVAGE

Formation en ligne sur le site **DINDONSAUVAGE.COM**

Formation aussi disponible en salle de classe: 1 888 523-2863 ou visitez-nous au FEDECP.COM

Êtes-vous prêt pour une saison de pêche en toute sécurité?

Vous avez en votre possession votre preuve de compétence pour conduire une embarcation et mis à jour vos appareils électroniques. Votre fil à pêche à toute épreuve est monté sur votre moulinet, les crochets sur vos leurres préférés ont été aiguisés et vous connaissez les limites de captures, les gammes de tailles et la réglementation en vigueur dans les régions que vous comptez découvrir cet été. VOUS ÊTES PRÊT... mais l'êtes-vous vraiment?

Qu'en est-il de votre gilet de sauvetage? Saviez-vous que 80 % des noyades impliquent des victimes qui ne portaient pas leur gilet de sauvetage? Souvent, celui-ci se trouvait même dans le bateau, à portée de main. Cette année, pourquoi ne pas prendre la décision de porter le vôtre quand vous irez pêcher? Si un accident survient, vos chances de survie seront grandement accrues, en particulier dans l'eau froide.

Dans l'eau glacée, une fois que votre système a surmonté le choc thermique initial, vous pouvez compter sur 10 à 15 minutes de mouvement musculaire au cours desquelles vous pouvez tenter de vous sortir de l'eau. Après cette période, la seule chose qui peut vous garder à flot est le fait que vous portez votre gilet de sauvetage. Cela est particulièrement important lors de la pêche au début du printemps, quand l'eau est encore très froide et que le nombre de personnes disponibles pour vous prêter secours est souvent moins élevé qu'à la fin juin, par exemple, lorsque les pêcheurs prennent d'assaut les cours d'eau.

Rassurez-vous! Les gilets de sauvetage ne sont plus les mêmes que les vieux modèles inconfortables que votre père vous a fait porter chaque fois qu'il vous emmenait à la pêche. Ils sont plus légers et il existe des modèles conçus spécialement pour les pêcheurs. Certains, gonflables, sont également une excellente option



pour les 16 ans et plus car ils sont légers, ajustables et extrêmement confortables. Il existe même des modèles autogonflants, souvent présentés dans une petite pochette nullement encombrante. Pour être légales, ces vestes gonflables doivent être portées et non simplement gardées à portée de main.

Porter votre gilet de sauvetage alors que vous êtes à bord d'une embarcation fait en sorte que vous serez immédiatement prêt si quelque chose tourne mal et que, soudain, vous êtes jeté à l'eau. Cela fournit également un excellent exemple à vos enfants qui vous observent et vous imitent pour apprendre.

Vous êtes passionné de pêche et avez transmis cette passion à votre famille et à vos amis! Le Conseil canadien de sécurité nautique vous encourage à donner l'exemple et à insister sur l'importance de porter le gilet de sauvetage.

Visitez le site web www.csbc.ca du Conseil canadien de sécurité nautique pour plus d'informations.

Ian Gilson

The Canadian Safe Boating Council.

Au Canada, tous les conducteurs d'une embarcation de plaisance à moteur doivent avoir en leur possession une preuve de compétence comme le permis de bateau. La preuve de compétence est obligatoire, quel que soit l'âge, la longueur de l'embarcation ou la force et le type de moteur utilisé. Pour plus d'information : cartebateau.com

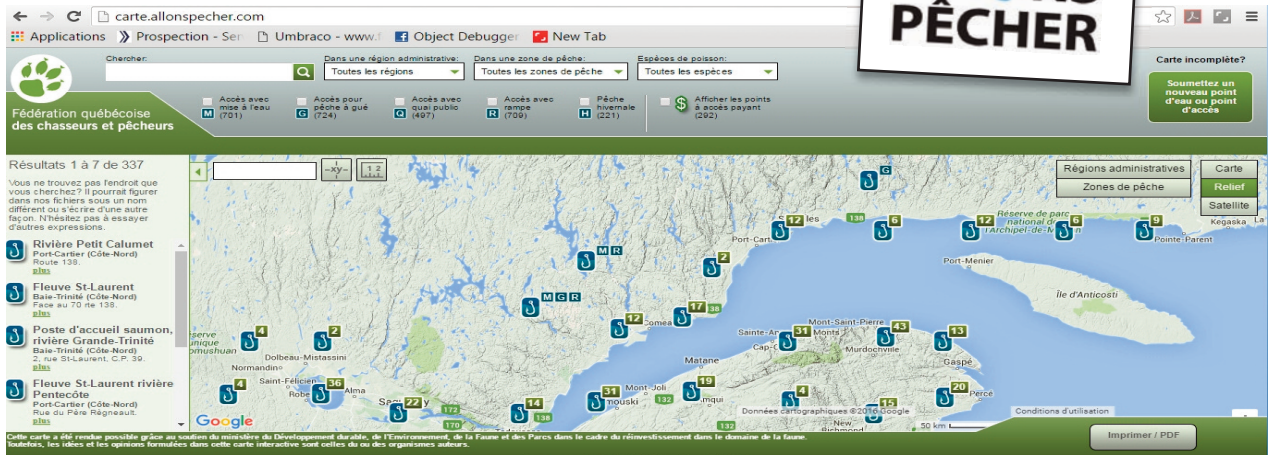
ZONE CHASSE

Le partenaire de chasse idéal!



Réglementation, conseils et information. Zone Chasse vous accompagne en tout temps!

www.zonechasse.com



À vos cannes à pêche!

La nouvelle saison de pêche est sur le point de s'amorcer. Plusieurs d'entre vous sont sans doute même prêts depuis longtemps...

Pour un maximum de plaisir, avant de prendre d'assaut vos plans d'eau favoris, planifiez vos expéditions!

Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur sur le site internet du MFFP. Mieux vaut connaître les dates de pêche permises, les limites de prise et gammes de taille en vigueur AVANT d'avoir les deux pieds dans l'eau et d'avoir perdu le réseau!

Connaissez-vous Allnspêcher.com? Cet été, il est à parier que cette carte interactive deviendra votre alliée.

Près de 1700 points d'accès partout en province (à l'exception du Nord-du-Québec) y ont été répertoriés. Les utilisateurs peuvent consulter gratuitement le site internet, qui se décline également en version mobile, afin d'afficher

le type d'accès désiré. Mise à l'eau, rampe, accès gratuit ou payant, tout y est indiqué. Tous y trouveront également des renseignements utiles à la réglementation spécifique des lacs et rivières.

Vous en êtes à vos débuts à la pêche? Allnspescher.com sera très utile pour vous suggérer un point de départ. Et pour mettre toutes les chances de votre côté, pourquoi ne pas faire appel à un mentor? Le site internet Mentorat chasse, pêche et piégeage, www.mentoratcpp.com, est un site de réseautage unique et gratuit qui offre, en plus du mentorat (18 ans et +), une plate-forme d'information dynamique sur les événements, l'accompagnement et les liens utiles concernant la chasse, la pêche et le piégeage. Essayez! Vous avez beaucoup à gagner!



La FédéCP vous souhaite une excellente saison de pêche!

ASSUJETTISSEMENT DES OSBL AU PROJET DE LOI N°56, LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME : LA PLUS GRANDE MENACE À L'HORIZON POUR LE SECTEUR FAUNE

En mars dernier, la FédéCP a été entendue par le Commissaire au lobbyisme du Québec (CLQ), Me François Casgrain, dans le cadre de l'étude qu'il mène sur l'assujettissement des organismes sans but lucratif (OSBL) aux règles d'encadrement prévues au projet de loi n°56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.

L'application de ce projet de loi est actuellement la plus grande menace à laquelle le secteur faunique est confronté. L'assujettissement des OSBL à la loi aurait pour effet de museler le secteur faune en limitant fortement nos capacités d'action. La force vive de notre organisation et de nos associations membres repose sur l'appui et la collaboration de bénévoles partout en

province. La lourdeur administrative que cette loi imposerait nuirait grandement à leur implication et à leur rétention, ce qui entraînerait de graves conséquences pour l'ensemble de notre secteur d'activité.

Notre organisation, tout comme l'ensemble des organisations sans but lucratif œuvrant pour le secteur faune, ne peut être considérée comme une entité privée au même titre que les entreprises, puisque nous ne travaillons pas par intérêt particulier ou pécuniaire, mais bien dans l'intérêt du public, à la mise en valeur et à la protection de la faune et de ses habitats.

Les résultats de cette étude menée par le Commissaire au lobbyisme seront dévoilés ce

printemps et seront mis en ligne sur le site du CLQ. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez le mémoire que nous avons déposé. Celui-ci est disponible sur notre site internet (fedecp.com).

Pour faire suite à cette consultation, la FédéCP espère sincèrement que ses inquiétudes seront entendues et comprises par le Commissaire, et que le secteur faune sera exclu de ce projet de loi.

La FédéCP invite toute personne qui s'oppose à ce projet de loi à en discuter personnellement avec son député. Il s'agit du meilleur moyen de faire comprendre à quel point cette loi serait nuisible pour le secteur faunique québécois.